

Église de la Madeleine - Réfection des couvertures des bas-côtés (1^{ère} tranche) - Plan de financement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 14 décembre 1992, le projet de réfection des couvertures des bas-côtés de l'église Sainte-Madeleine à Besançon.

La Ville de Besançon est maître d'ouvrage de cette opération.

L'enveloppe financière de cette première tranche de travaux, estimée à 1 000 000 F TTC, est répartie ainsi :

- participation de l'État : 60 % du coût HT, soit 505 900 F
- participation du Conseil Général : 25 % du coût HT, soit 210 700 F
- participation de la Ville : 283 400 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce plan de financement,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des subventions accordées dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 900 4 1051/1053 82020 (33000), et en dépenses au chapitre 900 4 232/82020 (33000),
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville, soit 283 400 F, crédit qui figure au budget primitif 1993 à l'imputation 900 4 130/82020 (33000) et qu'il conviendra de transférer à l'imputation 900 4 232/82020 (33000).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.